

## Communiqué de presse de la Commission sur le PEDIP (15 octobre 1987)

**Légende:** Le 15 octobre 1987, la Commission européenne présente dans un communiqué de presse le Programme spécifique de développement de l'industrie portugaise (PEDIP): ses objectifs, ses axes prioritaires d'action et son plan de financement.

**Source:** RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [11.10.2007]. P/87/66. Disponible sur <http://europa.eu/rapid/searchAction.do>.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/communique\\_de\\_presse\\_de\\_la\\_commission\\_sur\\_le\\_pedip\\_15\\_octobre\\_1987-fr-7da6fd0d-c6f6-4602-b295-b68290134433.html](http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_de_la_commission_sur_le_pedip_15_octobre_1987-fr-7da6fd0d-c6f6-4602-b295-b68290134433.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/09/2012

## La Commission européenne soutient le défi de la modernisation de l'industrie portugaise (PEDIP) (15 octobre 1987)

### Le défi

En mars 1985, à l'occasion de la conclusion des négociations d'adhésion, le Portugal et la Communauté sont convenus de mener à bien un processus harmonieux d'intégration de l'économie portugaise. Dans cette perspective, la spécificité des problèmes de l'industrie portugaise a été reconnue. Un chiffre peut illustrer la taille du défi : les industries des biens de consommation représentent 8 emplois sur 10 au Portugal. Or, ce sont ces mêmes industries qui ont connu la plus profonde mutation dans la Communauté à Dix au cours des années 70.

Depuis son entrée dans l'AELE, l'économie portugaise s'est tournée davantage vers l'Europe. Aujourd'hui, 70 % des produits industriels importés par le Portugal viennent des partenaires de la Communauté, 80 % d'entre eux entrent au Portugal exemptés de droits de douane et 9 produits industriels sur 10 importés de la Communauté ne sont soumis à aucun contingentement.

C'est en réalité un double défi auquel l'industrie portugaise doit répondre : elle doit moderniser ses structures au moment où ses partenaires de la Communauté s'adaptent de façon accélérée à la nouvelle donne mondiale.

### Une anticipation de la réforme des fonds structurels

Le programme de la Commission illustre par anticipation la méthode préconisée pour la réforme des fonds structurels. C'est là sa principale originalité. Quatre axes prioritaires sont prévus dans un cadre communautaire d'appui, élaboré en concertation avec les autorités portugaises, sur la base duquel seront lancés les programmes opérationnels dont certains seront mis en œuvre immédiatement.

Ces programmes sont conçus selon l'approche intégrée. Cela signifie qu'ils prévoient, dès l'origine, de combiner les diverses catégories de ressources communautaires, aides et prêts ; plus profondément, ils s'efforcent de concevoir simultanément les diverses fonctions du développement : les investissements productifs et la formation, le recrutement des formateurs et la construction des centres, l'amélioration des fonds propres des entreprises et la modernisation du réseau bancaire.

### Les quatre axes prioritaires

1. Accélérer la modernisation des infrastructures de base vitales pour l'industrie, sachant que pour l'énergie et les télécommunications, des actions communautaires sont déjà en cours.

A titre d'exemple, l'on citera l'accélération des travaux d'achèvement pour 1992 - alors que les autorités portugaises prévoyaient 1995 - de l'autoroute Setubal-Braga ainsi que l'amélioration de voies d'accès entre l'autoroute et les principaux pôles industriels du pays.

2. Améliorer le système de formation professionnelle par une triple action :

- renforcer le réseau de formation actuel afin de fournir les qualifications initiales pour les métiers du textile, de l'habillement, de la chaussure, de la mécanique et de la construction,
- augmenter la formation de techniciens et techniciens supérieurs,
- créer des centres de perfectionnement technologique.

3. Financement des investissements productifs :

- cofinancement des aides portugaises à finalité régionale destinées à la création, l'extension et la modernisation d'entreprises contribuant à créer ou à maintenir des emplois durables. Les seuils d'éligibilité sont tels que les PME auront accès à cette formule.
- accès des PME aux facilités bancaires et financières dont bénéficient les entreprises de même taille dans les autres pays membres, un effort particulier étant fait, avec le concours technique de la Commission, sur le développement des fonds propres. La complémentarité de l'accès au crédit et des fonds propres sera

recherchée en tenant compte des spécificités industrielles et des orientations de la politique régionale du Portugal.

4. Les missions de productivité et de modernisation. Aidées et organisées par la Commission, elles sont destinées à stimuler l'innovation, favoriser l'échange d'expériences, encourager la concertation des partenaires sociaux :

- études de marché et de faisabilité,
- expertises en gestion,
- expertises en innovation,
- organisation du travail
- création de centres d'entreprise et d'innovation.

### **Une enveloppe financière de 2 milliards d'écus en 5 ans**

Le plan de financement indicatif traduit l'effort de cohérence que constitue pour les actions communautaires le programme spécial de modernisation de l'industrie portugaise.

La moitié de la somme de 2 milliards d'Ecus sera couverte par les différents fonds structurels de la Communauté (essentiellement le Fonds régional), l'autre moitié pourra être mobilisée sous forme de prêts de la Banque Européenne d'Investissement et du "Nouvel Instrument Communautaire". Dès 1988, on entrera dans le vif du sujet : pour la première année du programme en effet, 400 millions d'Ecus au total seront mobilisables (dont 200 au titre des fonds structurels), pour lancer des programmes opérationnels.

Cette somme dépasse de 80 Mécus la dotation prévue du FEDER pour le Portugal. La Commission a autorisé ce dépassement pour 1988 afin de marquer la priorité qu'elle accorde à ce projet. Rappelons enfin que dès que sera adoptée la réforme des politiques structurelles proposée par la Commission, ce programme entrera tout naturellement dans les nouveaux mécanismes qui seront parfaitement adaptés aux préoccupations, en la matière, du Portugal.